



ELA

NEWS



TRIMESTRIEL DE LA EUROPEAN LIFT ASSOCIATION

CONTENU

- Editorial: Vitesse supérieure pour la "Nouvelle Europe" 1
- Assemblée Générale ELA 2
- Soirée au musée de la bande dessinée 4
- Lancement du SNEL à Varsovie - Pologne 5
- Progrès de la EN 81-58 6
- FOCUS: Le Comité Juridique 7
- Après Varsovie, Budapest et Heilbronn... 8
- Le Prix ELA revient à l'Autriche 8

VITESSE SUPÉRIEURE POUR LA NOUVELLE EUROPE



par Jorge Ligüerre,
Président,
Comité Communication ELA

La conférence annuelle d'ELA était consacrée cette année à l'élargissement de l'Europe, presque un an jour pour jour après le "big bang" ou disons plutôt après le premier des "big bangs" réussis que l'Europe va vivre.

L'élargissement de l'Union à 10 nouveaux membres simultanément était un défi important, puisque l'opération fait croître la population européenne de 20%. Celle-ci passe en effet de 380 à 450 millions d'habitants. C'est plus que la population des Etats-Unis d'Amérique, un tiers de plus pour être précis.

Le but de l'opération était bien sûr de retrouver une identité pour le continent européen après les profondes divisions issues de la seconde guerre mondiale. Plus pratiquement, le but était également d'élargir le marché commun et de le rendre plus concurrentiel,

de mieux résister à la pression de la concurrence dans le monde globalisé d'aujourd'hui. Les différences entre les 15 états de l'Europe avant l'élargissement et les 10 nouveaux membres sont importantes et ces différences sont également marquantes entre nouveaux pays.

Quelques chiffres illustrent clairement ces points :

- en ce qui concerne la population, le pays le plus peuplé est la Pologne avec 38 millions d'habitants et le plus petit est Malte avec moins d'un million d'habitants, soit un ratio de 76.

- en ce qui concerne le PIB/habitant, le minimum est celui de la Lettonie avec 3 600 €/tête et le maximum pour Chypre, avec 15 500 €/tête. Un ratio de 4,3.



Globalement, pour un PIB de 100 pour la moyenne des 15 pays de l'Europe de 2004, la République tchèque était à 62, la Hongrie à 55 et la Pologne à 43.

En d'autres mots, la richesse des plus grands et plus industrialisés des nouveaux membres atteignait à peu près la moitié de la richesse de pays comme l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni, qui sont tous au-dessus de la moyenne européenne.

Pour combler ce fossé, le taux de croissance économique des nouveaux pays doit être plus élevé que celui des pays d'Europe de l'Ouest. Heureusement, c'est le cas aujourd'hui dans la mesure où ils ont un taux de croissance plus de deux fois supérieur à celui de l'Europe occidentale (3% contre 1,5%).

Cela prendra du temps de ramener les deux parties de l'Europe au même niveau de développement. L'unification de l'Europe – et non pas la réunification comme on l'entend parfois – est un défi majeur.

C'est un pari audacieux pour nous tous maintenant, puisque la Commission Européenne a décidé – très tôt dans le processus – et je pense que c'est judicieux, qu'une fois l'élargissement réali-

sé, les nouveaux membres devenaient immédiatement des membres à part entière, comme les autres. Pas de structure particulière pour les "materner" ! A titre d'exemple de cela, le Finnois Olli Rehn, qui est Commissaire à l'Élargissement, ne traite que de la nouvelle vague des pays candidats à l'adhésion, qui devraient rallier l'Europe en 2007 pour la Roumanie et la Bulgarie et plus tard pour les autres pays candidats.

Par voie de conséquence, les 10 nouveaux membres doivent aujourd'hui avoir intégré la totalité de "l'acquis communautaire", en d'autres mots, l'ensemble de la législation et des règles que l'Europe a mis des décennies à mettre en place. Pour les nouveaux pays membres, ce doit être une tâche très difficile de faire tout à la fois et d'introduire l'ensemble de la législation communautaire dans leur droit national.

Notre première impression est que cela fonctionne bien, malgré la difficulté. Avec une croissance économique positive de 4% et plus, les chiffres de la croissance sont doubles en Europe Centrale, de ce qu'ils sont à l'Ouest. Le 27 avril, l'association polonaise des ascenseurs a organisé une conférence qui regroupait de nombreux partici-

pants de toutes les parties concernées: ministères, organismes de certification, institut de standardisation, coopératives de propriétaires, facultés universitaires et bien sûr l'industrie, pour discuter des résultats de la méthode de filtrage appliquée comme première étape de l'introduction du SNEL en Pologne.

Avec quelques 80 000 ascenseurs installés, souvent en très mauvais état, la nouvelle norme de sécurité pour les ascenseurs existants est une priorité en Pologne. En Hongrie, notre association membre organise une "Conférence hongroise de l'ascenseur" de deux jours les 9 et 10 juin. Les 28 et 29 juin, aura lieu la conférence de Heilbronn en Allemagne sur le même sujet. Cette conférence attirera certainement de nombreux participants d'Europe Centrale.

En d'autres mots, nos collègues de l'industrie dans les nouveaux pays membres ont pris courageusement à bras le corps la question urgente de l'application du SNEL pour leur ascenseurs existants. ELA les aidera du mieux de ses moyens. SNEL doit également être un succès en Europe Centrale.

Jorge Ligüerre

Président Comité Communication ELA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELA 2005



Pour son assemblée générale annuelle 2005 qui se déroulait le 17 mars dernier, ELA avait choisi l'hôtel SAS Radisson à Bruxelles. La conférence organisée à cette occasion présentait la première vague de l'élargissement aux 10 nouveaux pays membres et son impact sur l'industrie de l'ascenseur en Europe Centrale.

Partout en Europe Centrale, de nouvelles associations de producteurs et installateurs d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques sont en formation et sont sur le point de devenir membres d'ELA. Les

associations tchèque, hongroise et polonaise sont les premières à nous rejoindre, mais d'autres suivront.

Pour les nouveaux états membres, le "big bang" a été le point culminant du processus de transfert dans leur propre législation nationale, de l'ensemble des directives, recommandations et autres documents législatifs que l'Union Européenne a produit au cours de sa longue histoire. C'est une tâche complexe que d'organiser ce transfert énorme en quelques années à peine ! En sus de l'ensemble des directives européennes, les nouveaux pays membres appliquent aussi l'ensemble des normes CEN, mais là, l'intégration



Kristian Hedberg, Cabinet du Commissaire Européen à l'Elargissement Olli Rehn pendant son exposé.



Marek Oppeln-Bronikowski, MD pour Kone Pologne, parle du taux élevé des accidents sur ascenseurs existants en Pologne.

était plus facile dans la mesure où la plupart des nouveaux membres sont aussi déjà membres du CEN depuis de nombreuses années et leurs organismes de standardisation ont commencé l'application des normes et standards bien avant le 1^{er} mai 2004.

Après une introduction par le Président d'ELA, Richard Maiocchi, le premier orateur de la journée était le Professeur Daniel Gros (Allemagne), un expert du Centre de Politique Européenne (CEPS – Bruxelles), qui parlait de l'économie de transition vers l'économie de marché sur le plan macro-économique. Pour le Prof. Gros, ce qu'on appelle le "big bang" n'est qu'un moment dans le temps, un moment du long processus d'intégration qui a fonctionné remarquablement bien jusqu'à présent. Il a souligné le fait que la croissance était nettement plus forte

en "nouvelle Europe", ce qui était un bon indicateur pour la phase de ratrapage dans la quelle nous sommes engagés. Le professeur Gros estime que la mise à niveau n'interviendra que dans une ou deux générations, mais que l'Europe est sur la bonne voie. Il ajoute que l'inquiétude ancrée en Europe de l'Ouest, de voir débarquer des masses de travailleurs migrants ne s'est pas concrétisée.

La régularisation qui a eu lieu au Royaume-Uni par exemple concernait surtout des gens qui se trouvaient déjà sur le territoire britannique. Il a aussi souligné le fait que les nouveaux états membres bénéficieraient d'un taux de croissance plus élevé que celui des régions en retard de développement des 15 premiers pays membres, alors que les nouveaux membres ont l'avantage d'un niveau de salaires qui est au

tiers du coût salarial dans l'Europe des 15. Cela dynamise leur économie par transferts économiques et croissance organique.

Le deuxième orateur était Kristian Hedberg (Finlande), du Cabinet du Commissaire à l'Elargissement Olli Rehn. Il a mis la première vague de l'élargissement et celles qui vont suivre en perspective. La présidence néerlandaise a réussi à lancer le processus pour la Roumanie et la Bulgarie (2007 ou 2008 au plus tard), ainsi que pour la Croatie, alors que le lancement historique des négociations avec la Turquie a été signé le 3 octobre 2004. Clairement, a déclaré K. Hedberg, l'Union européenne n'est pas paralysée comme certains prophètes de malheur l'annonçaient, mais le véritable test n'a pas encore eu lieu. Il aura lieu cette année 2005, lorsque la Commission européenne devra décider du financement de la seconde phase de financement 2007-2013 et conclure sa révision du scénario de Lisbonne".

Pour K. Hedberg, également, l'afflux massif de travailleurs à bas salaire n'a pas eu lieu. Ce que l'Union européenne doit réaliser maintenant, c'est un terrain de même niveau pour tous les 25 états membres, avec application de la même législation sociale et environnementale, pour ne mentionner que ces deux points-là.

Ensuite Petr Dolejsi (Tchéquie) de la représentation permanente tchèque auprès de la Commission, a présenté

Kornel Apatini,
Président de l'association hongroise des ascensoristes, présente la situation dans son pays.





Une audience attentive.

l'économie tchèque et l'impact de l'intégration au cours de l'année dernière et à l'avenir. Il a insisté sur la flexibilité et le haut niveau de formation de la main d'oeuvre tchèque, avec de grandes délocalisations (comme dans le secteur des escalators) qui viennent de se passer et témoignent de la réalité économique.

Les deux orateurs suivants intéressaient tout particulièrement l'auditoire, puisqu'ils présentaient l'état du

secteur de la construction et plus précisément l'état de l'industrie de l'ascenseur et de l'escalator en Hongrie et en Pologne. Kornel Apatini (Hongrie), Président de l'association hongroise des ascensoristes, a présenté la situation relativement mauvaise du parc des ascenseurs en Hongrie et de la nécessité de recevoir de l'aide de la Commission européenne pour amener les ascenseurs existants à un niveau décent de sécurité dans les années à venir. La même remarque a

été formulée par Marek Oppeln-Bronikowski (Pologne), Directeur de KONE pour la Pologne. Avec près de la moitié des habitants des nouveaux états membres, la Pologne est un géant économique potentiel de la taille de l'Espagne. Son niveau de PIB est encore nettement inférieur à celui de la Tchéquie ou de la Hongrie, mais la Pologne rattrape rapidement son retard. L'orateur a insisté sur le nombre élevé d'accidents (2,38 par 10 000 habitants/an) et particulièrement les accidents mortels dans son pays. C'est dû au faible niveau de sécurité des ascenseurs construits pendant l'époque communiste. Les coopératives de logement peuvent difficilement trouver l'argent nécessaire à l'entretien. A fortiori, l'argent n'est pas disponible pour les modernisations. Il est donc très important d'appliquer les critères de sécurité des standards européens à leur efficacité maximum, dans le but d'améliorer la sécurité des ascenseurs en Pologne, pour les utilisateurs comme pour les techniciens.

Une intéressante conférence à laquelle assistaient beaucoup de nos membres de l'industrie des ascenseurs et escalators, de la "vieille" et de la "nouvelle" Europe.

UNE SOIRÉE AU MUSÉE DE LA BANDE DESSINÉE

Pour conclure la journée, ELA organisait un dîner au Musée de la bande dessinée, une spécialité belge reconnue, avec Tintin et Milou comme ambassadeurs naturels. Le musée est logé dans un très beau bâtiment "Art Nouveau" de Bruxelles. Avant le dîner lui-même, les invités d'ELA ont pu visiter par groupes linguistiques, le musée très intelligemment présenté. Une belle finale pour un événement réussi !





Dîner ELA au musée de la bande dessinée

LANCEMENT DU SNEL À VARSOVIE EN POLOGNE



La Pologne est de loin le plus grand et le plus peuplé des nouveaux pays membres, qui ont rejoint l'Europe le 1^{er} mai 2004. Avec quelques 80 000 ascenseurs installés et une économie qui croît à un taux de 4,1% en 2005, le pays a pris le bon cap de développement. Bien sûr, les nouveaux ascenseurs installés dans les bâtiments ultra-modernes du centre de Varsovie sont très différents des ascenseurs qui équipent les blocs résidentiels de la périphérie, datant de l'époque communiste... Le nombre des accidents dans les bâtiments existants est relativement élevé en Pologne et tous reconnaissent qu'il faut faire quelque chose pour moderniser le parc des ascenseurs existants. L'association polonaise des ascenseurs a décidé de co-organiser une remarquable conférence avec tous ses partenaires impliqués. C'était le 27 avril dernier dans les bâtiments de l'université de Varsovie. La conférence fut très suivie (plus de 200 participants); elle rassemblait toutes les parties concernées : l'industrie bien sûr, mais aussi les organismes de certification, les instituts de standardisation, des experts du monde académique, les ministères concernés et – ce qui est très important – beaucoup de responsables des coopératives de pro-

priétaires récemment créées, et qui sont en charge de l'entretien des vieux blocs d'appartements. Tadeusz Popielas, Secrétaire Général de l'association polonaise des ascenseurs nous déclare : "Nous avons appliqué la méthode de filtrage national à la Pologne et les statistiques sur les accidents ont été utilisées pour identifier les risques majeurs pour notre pays. C'est le moment de com-

mencer l'implémentation du SNEP. Bien sûr les propriétaires, à travers leurs représentants, se demandent comment ils vont lever les fonds nécessaires à l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants. Le débat a été très constructif lors de la conférence. Nous travaillons sur les solutions qui rendront nos ascenseurs sûrs dans le temps."



A droite sur la photo : Luc Rivet, Secrétaire général ELA et son homologue polonais, Tadeusz Popielas avant leur prise de parole à la conférence de Varsovie

Progrès de la EN 81-58

La nouvelle norme harmonisée EN 81-58, définissant la méthode de mesure de la résistance au feu des portes palières d'ascenseurs, est enfin sur la bonne voie dans chaque pays d'Europe. La France – parmi d'autres pays – hésitait à l'adopter, malgré le fait qu'elle est harmonisée au niveau européen ; ses spécialistes du feu remettaient en question la méthode de test utilisée et l'efficacité de la norme EN 81-58 si on la compare à la norme EN 1634, mise au point pour les portes classiques dans les bâtiments. Pourquoi de telles réactions ? Pour comprendre la question, il nous faut expliquer certaines choses.

En fait, le développement de la norme EN 81-58 a commencé au début des années 90, à la demande de l'industrie de l'ascenseur, qui reprochait aux méthodes traditionnelles de mesure de ne pas être efficaces. La norme EN 81-58 est basée sur des tests effectués dans le laboratoire belge de l'université de Gand (Laboratorium voor Aanwending der Brandstoffen & Warmteoverdracht) dirigé par le Professeur Paul Vandeveld.

L'idée générale était de définir la méthodologie des tests dans une norme harmonisée, une méthodologie à la fois efficace, fiable et que l'on puisse reproduire facilement. Cela favorise beaucoup l'application des règles de la "Nouvelle Approche" qui permet à tous les producteurs de portes de n'effectuer qu'un seul test une fois pour toutes dans un laboratoire européen. Le producteur de portes peut alors les vendre dans toute l'Europe sans avoir à répéter dans chaque pays un test coûteux. Bien sûr la législation nationale peut différer sur le délai pendant lequel la porte doit pouvoir résister au feu, selon la demande des pompiers du pays en question, entre 30 et 120 minutes. Fondamentalement, le test reste le même.

Le laboratoire de Gand a innové en développant une méthode scientifique qui mesure le taux de fuite du gaz et la quantité de gaz qui franchit la porte par les ouvertures de celle-ci. La méthode utilisée dans le passé incluait la vérification du moment où un tampon de coton placé devant la porte prenait feu. Le problème était que le morceau de coton s'allumait tout autant à cause de la chaleur irradiée par la porte non-isolée que par la convection au-travers des ouvertures de la porte. Ce qu'il faut mesurer, c'est à quelle vitesse la gaine de l'ascenseur peut être chauffée au point de propager le feu d'un étage à l'autre.

Le Professeur Vandeveld déclare : "la nouvelle méthode est comparable aux méthodes de mesure de la vitesse de raréfaction de l'oxygène utilisées couramment aujourd'hui. Le niveau de technologie impliqué est plus sophistiqué que dans le cas de l'utilisation d'un bout de coton, et le résultat est plus fiable. Les laboratoires européens devraient pouvoir utiliser la méthode sans difficultés."

Le laboratoire de Gand a déjà testé avec succès des portes d'ascenseurs, en appliquant la norme EN 81-58 pour deux producteurs. C'est la même chose pour le laboratoire associé de Warrington au Royaume-Uni, qui est devenu le partenaire majoritaire de Gand avec 55 % des parts. Le laboratoire flamand est une "spin-off" commerciale récente de l'université de Gand.

L'industrie de l'ascenseur a créé un groupe de travail spécifique pour réaliser la transition vers la nouvelle norme plus efficacement. Ari Ketonen le préside et leur travail est en train de clarifier les choses, le résultat étant l'application et la validité de cette norme partout en Europe. Des laboratoires en Grande-Bretagne, en Belgique, en Allemagne, en Finlande et plus récemment en France (Maizières-lès-Metz) appliquent déjà le nouveau standard. Un obstacle disparaît et une nouvelle norme devient réalité...

En cas d'incendie, les portes palières des ascenseurs doivent pouvoir arrêter la propagation du feu d'un étage à l'autre par la gaine de l'ascenseur.



LISTE DES LABORATOIRES EUROPÉENS APPLIQUANT DÉJÀ LA NORME EN 81-58

Allemagne

Materialprüfungsanstalt NRW
Mr. DIEKMANN
Auf den Tränen
D - 59597 ERWITTE
Tel.: +49 2943 89723
Fax: +49 2943 89733
E-mail: diekmann@mpanrw.de

Grande-Bretagne

Warrington Fire Research Centre Ltd.
Holmesfield Road
UK - Warrington WA1 2DS
Tel.: +44 (0) 1925 655 116
Fax: +44 (0) 1925 646 616
www.wfrc.co.uk

Mr. Phil Crewe BSc (Hons)
Technical Consultant
E-mail: phil.crewe@wfrc.co.uk

British Research Establishment (BRE)
Mr. Richard JONES
Bucknalls Lane
Garston
UK - Watford WD25 9XX
Tel.: +44 (0) 1923 665 021

Finlande

Technical Research Centre of Finland (VTT)
Mr. Matti IMMONEN (Tel.: +358 945 64836)
VTT Building and Transport
Kivimiehentie 4, Espoo
P.B. 1803
FIN - 02044 VTT
Tel. : +358 945 678081
Fax : +358 945 64815
hppt://www.vtt.fi/rte/

France

Station d'Essais du CTICM
Mr. Pascal COGET (+33 03 87 51 11 11)
Domaine de l'IRSID
F - 57210 Maizières-lès-Metz
e-mail p.coget@station.cticm.fr
Mr. LEBORGNE (CTICM)

Belgique

Laboratorium voor Aanwending der Brandstoffen en Warmteoverdracht
Prof. dr. ir. P. VANDEVELDE (+32 9 243 77 60)
Universiteit Gent
Ottergemsesteenweg 711
B-9000 GENT
Tel. + 32 9 243 77 55
Fax + 32 9 243 77 51
e-mail Paul.Vandeveld@UGent

Dans chaque numéro à venir, nous publierons un article présentant l'un des comités d'ELA et son importance relative pour notre industrie en Europe.



Reto Schiltknecht,
Président du Comité Juridique

LE COMITÉ JURIDIQUE

Les conseils ultimes

Depuis le premier jour de l'existence d'ELA, le rôle joué par le Comité Juridique a été celui de "conseiller ultime" pour les activités menées par l'association et les décisions prises. Ces dernières sont-elles en accord avec les conseils (guidelines) en matière juridiques, publiés par le Comité juridique et publiées par ELA ?

Les conseils juridiques donnent les règles à suivre en matière de participation à des associations professionnelles, plus particulièrement dans le cadre de la législation européenne antitrust. En janvier 2004, ELA a été l'objet d'une enquête des services de la Concurrence de la Commission Européenne et nos conseils juridiques ont été très actifs dans la période qui a suivi ; période qui s'est terminée en juin 2004, lorsque la Commission Européenne nous a officiellement annoncé que ELA était blanchi de toute accusation.

Depuis lors, le président du Comité Juridique, Reto Schiltknecht, a demandé au Conseil d'administration l'autorisation d'élargir le Comité juridique à des non-juristes, avec une bonne expé-

rience du secteur; pour permettre d'étendre les services offerts par l'association et être à même de fournir des conseils juridiques sur d'autres questions que celle de la libre concurrence. Ce dernier sujet est évident, mais il y a beaucoup d'autres questions juridiques liées à la production et à l'approbation de normes européennes, à leur application partout en Europe. Il y a aussi toute une série d'autres questions dont traitent les différents comités d'ELA.

Et le président du comité, Reto Schiltknecht de déclarer : "Nous ne devrions pas nous contenter d'être réactifs. Le Comité Juridique doit évidemment veiller à ce que le travail presté au sein d'ELA respecte bien la législation en matière de concurrence, mais il ne se contentera pas d'être un comité de soutien auquel on fait appel en cas de besoin dans le cadre des sujets traités par l'organisation. Le comité doit aussi être pro-actif et définir son propre agenda". Au cours de sa première séance de travail, le "nouveau" comité a par exemple traité des questions suivantes :

- Le fait que d'autres associations com-

me ELCA rallient ELA pose-t-il des questions particulières ?

- En ce qui concerne l'introduction de normes non-harmonisées, faut-il institutionnaliser la consultation des associations membres et l'offre d'une assistance éventuelle ?

- Quelle sera la définition de la nouvelle Mission du Comité et comment assister les autres comités ?

Le Comité Juridique traitera de nombreux sujets différents. Les premiers résultats sont attendus dans la seconde moitié de 2005.

LE COMITÉ JURIDIQUE

Président:

Reto Schiltknecht – Confédération helvétique

Membres:

Véronique Spreadbury – France
Alessandra Toncelli - Italie
Peter Günther – Allemagne
Anti Ruutu – Finlande



Les membres du Comité Juridique au travail: de gauche à droite: Reto Schiltknecht, Véronique Spreadbury, Alessandra Toncelli et Anti Ruutu. Peter Günther était en liaison téléphonique depuis Hambourg.

Après Varsovie, Budapest et Heilbronn

Après la Pologne à la fin d'avril, vient le tour de Budapest-Hongrie et de Heilbronn-Allemagne en juin. Deux séminaires importants qui seront presque entièrement dédiés à l'application de la norme EN 81-80 aux ascenseurs existants, particulièrement dans les 10 nouveaux pays de l'Union Européenne. L'association hongroise organise son événement de 2 jours au bord du lac Balaton les 9 et 10 juin, alors que l'École Technique Supérieure d'Heilbronn organise son premier congrès européen à la fin du mois, les 28 et 29 juin. Deux événements majeurs dans le monde des ascenseurs et escalators, qui soutiennent l'introduction d'une sécurité accrue pour les ascenseurs existants en Europe.



Le Prix ELA revient à l'Autriche

Pour 2004, le prix annuel d'ELA va à l'association autrichienne FMS, pour les progrès enregistrés en Autriche, dans l'implémentation du SNEL et l'assiduité des participants autrichiens aux comités ELA. La méthode de filtrage national définie dans le EN 81-80 a été appliquée et la révision de la législation a été entamée. Un texte révisé est en préparation avec tous les partenaires impliqués. Pour l'association autrichienne des ascenseurs, c'est Barbara Schicker, Secrétaire Générale de l'Association et Thomas Haidinger, du Comité Statistiques d'ELA qui recevaient le prix pour l'Autriche, avec le sourire!



Barbara Schicker et Thomas Haidinger reçoivent le prix ELA pour l'association autrichienne FMS, des mains du Président d'ELA, Richard Maiocchi (au centre).

Liste des Groupes de Travail du TC 10: la liste a été complétée et corrigée par rapport à la version publiée dans votre dernière édition du ELA NEWS et se trouve sur le site d'ELA (voir PDF des ELA News)



Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec ELA à l'adresse suivante :
E-mail : l.rivet@ela-aisbl.org
Web : www.ela-aisbl.org

Avenue L. Gribaumont, 1 bte 6
B-1150 Bruxelles
Tel : + 32 2 779 50 82 Fax : + 32 2 772 16 85